

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

Médecins généralistes

Soutien financier des médecins généralistes débutants ou qui s'installent dans des zones nécessitant la présence de médecins supplémentaires

Soutien financier des médecins généralistes débutants ou qui s'installent dans des zones nécessitant la présence de médecins supplémentaires

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 septembre 2006 portant création d'un Fonds d'impulsion pour la médecine générale et fixant ses modalités de fonctionnement. Le projet complète les dispositions visant les modalités pour le volet lié au soutien financier des médecins généralistes débutants ou des médecins généralistes qui s'installent dans des zones nécessitant la présence de médecins généralistes supplémentaires. Les modifications portent notamment sur des précisions apportées aux notions de nouvelle installation et de date d'installation, sur la fixation d'un nouveau calendrier pour l'actualisation des zones prioritaires, sur une mesure d'assouplissement de l'obligation de restitution de la prime unique de 20.000 euros pour le médecin qui ne satisfait plus aux conditions d'installation dans une zone prioritaire et enfin sur l'octroi d'une possibilité supplémentaire pour les cercles de médecine générale de modifier les zones prioritaires. Les modifications entrent en vigueur à la date de création du fonds d'impulsion, soit au 1er juillet 2006. Le projet a reçu un avis favorable du Comité de l'assurance institué auprès du Service des soins de santé de l'INAMI.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>